APPEL A CONTRIBUTIONS POUR L'APPEL D'OFFRES EFFACEMENT 2016

CNR recommande que l'Appel d'Offres Effacement 2016 mette davantage en valeur la vocation première des capacités d'effacement qui est d'assurer la sécurité du réseau électrique lors des pointes de consommation.

En effet, les appels d'offres effacement sont prolongés dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte afin de préparer la mise en place à venir du Mécanisme de Capacité. Il est donc important que la logique respectée soit la même que dans le Mécanisme de Capacité, c'est-à-dire que les capacités d'effacement soient rémunérées dans le cadre d'une participation à l'équilibre offre-demande lors des périodes de pointe de consommation. Il convient donc de favoriser le développement des capacités d'effacement disponibles durant les périodes de plus forte consommation en définissant le niveau de consommation comme le critère de sollicitation ou à défaut, en modifiant le coefficient Cm pour qu'il soit fonction du caractère saisonnier de la consommation. Ainsi, une capacité d'effacement doit avoir plus de valeur si elle est disponible sur une période durant laquelle le risque de pointe de consommation est important que si elle est disponible sur une période de durée égale durant laquelle le risque de pointe de consommation est faible.

Enfin, la période de disponibilité hivernale est scindée en deux parties (début d'année et fin d'année), ce qui est pénalisé par un coefficient Cm dégradé. Cette séparation doit être permise sans être considérée comme une discontinuité, afin de ne pas dévaloriser des capacités d'effacement disponibles durant cette période de l'année qui est la plus propice aux pointes de consommation.